



## Association football, présidence et modalités

-----  
Par Visiteur

En 2008 j'etais president d'un club de football amateur, ce club a eu quelquel difficuler financiere et j'ai remis de l'argent personnelle 1500? pour relancer le club.

Lors de l'assemblee generale lors de la lecture du bilan,j'ai mis dans celui ci une dette du montant que me doit le club qui a ete valider par l'ensemble des membres.

Je voudrai savoir comment je peux recuperer cette somme aujourd'hui car comme tout bon benevole j'ai donner beaucoup aussi de ma personne et aujourd'hui on me vire comme un mal propre alors que le club est redresser de ces finances,repart en positif avec 8000? de tresorie.

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Cher monsieur,

En 2008 j'etais president d'un club de football amateur, ce club a eu quelquel difficuler financiere et j'ai remis de l'argent personnelle 1500? pour relancer le club.

Lors de l'assemblee generale lors de la lecture du bilan,j'ai mis dans celui ci une dette du montant que me doit le club qui a ete valider par l'ensemble des membres.

Je voudrai savoir comment je peux recuperer cette somme aujourd'hui car comme tout bon benevole j'ai donner beaucoup aussi de ma personne et aujourd'hui on me vire comme un mal propre alors que le club est redresser de ces finances,repart en positif avec 8000? de tresorie.

Si la dette a été régulièrement comptabilisée et que vous avez donc un écrit permettant d'attester la réalité de la dette, alors vous pouvez tout simplement envoyer par lettre recommandé AR au siège de l'association, une mise en demeure de payer sous peine de poursuite.

Si l'association ne répond pas favorablement, vous pourrez engager une procédure devant le juge de proximité sur le fondement des articles 1134 et 1147 du Code civil.

Très cordialement,

Je reste à votre entière disposition.